

SEANCE DU 06 MARS 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-trois le 06 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	OGER Isabelle	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	REUTER Olivier	WALLERICH Alain
SIVEC Jean	THILL Céline	
DEBAILLEUL Delphine	VIEIRA Christophe	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe	donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe
MENEGHIN Gaél	donne pouvoir à M. GAILLOT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme	
PEREIRA Julien	

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2023 - 698 Servitude : Chalet des chasseurs demande de M. Michel pour raccordement électrique

Considérant les échanges avec M. Jean-Claude MICHEL et son Email du 25 janvier 2023, demandant de pouvoir effectuer un raccordement électrique du chalet des chasseurs, établi sur la parcelle 75 section 34 lieu-dit Schafelchen, appartenant à M. Olivier REUTER ; M. MICHEL sollicite l'accord de la commune pour établir une servitude au profit d'Enedis, sur les **parcelle 76 et 78 section 34** lieu-dit Schafelchen appartenant à la commune ;

Considérant que la parcelle **76** a fait l'objet d'une convention de mise à disposition de cette parcelle par la commune à la société SFR, signée en date du 08/07/2022 pour l'installation d'une antenne relais ;

Considérant que la parcelle **76 et 78** ont fait l'objet de la convention de servitude au profit de ENEDIS signée en date du 26/09/2022 pour le raccordement de l'antenne relais ;

Considérant que par Email du 19 janvier 2023, M. Thomas CALIN de la société CIRCET mandatée par SFR, donne à M. MICHEL « autorisation de créer un second point de comptage sur l'extension créée pour le compte de SFR pour l'alimentation de l'antenne relais » ;

Considérant que par Email du 25 janvier 2023, M. Jean-Claude MICHEL s'engage à prendre les frais de raccordement à sa charge, pour l'installation du raccordement électrique du chalet ;

Monsieur le Maire propose de donner un accord de servitude à ENEDIS pour le passage des câbles sur les parcelles 76 et 78 section 34, pour le raccordement électrique du chalet des chasseurs sous réserve que M. MICHEL prenne à sa charge tous frais et taxes liées à ce raccordement ou qui pourraient incomber à la commune et remettre en état initial les parcelles après travaux.

Monsieur Olivier REUTER propriétaire de la parcelle 75 section 34 étant concerné, se retire de la salle et ne participe au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des participants au vote et pouvoirs ; Monsieur Olivier REUTER n'ayant pas pris part au vote :

DECIDE de

- donner à M. le Maire le pouvoir de signer une convention de servitude avec ENEDIS portant sur les parcelles 76 et 78 section 34 lieu-dit Schafelchen, pour le raccordement entre le point de comptage de l'antenne SFR sur la parcelle 76 et 78 au plus court vers la parcelle 75 section 34, pour rejoindre le chalet des chasseurs sur la parcelle 75 section 34 appartenant à M. Olivier REUTER ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document administratif en vue de l'exécution de cet accord.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 11 mars 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 11/03/23
Le Maire,

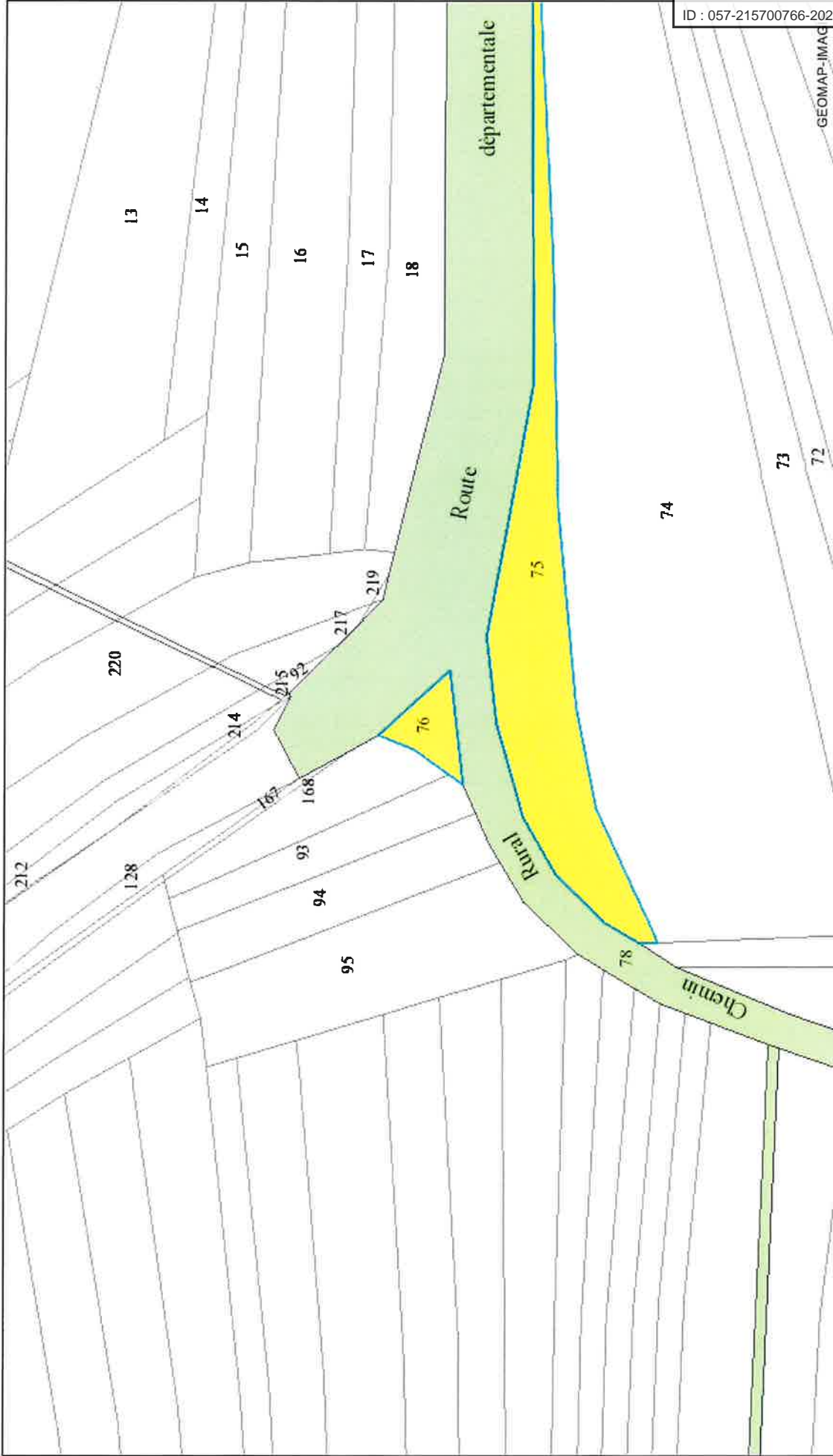


A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ab', is written over a faint circular official stamp.

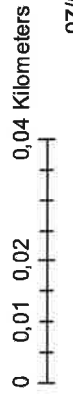


A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe GailLOT', is written over a faint circular official stamp.

Servitude Section 34 parcelles 076 et 078



Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Affiché le
ID : 057-215700766-20230313-2023_698-DE



07/03/2023

Légende

Nom de lieu dit Numéro de parcelle
Nom de voie